

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	10 (1934-1935)
Heft:	18
Rubrik:	Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonnel choisi fut instruit dans des cours fédéraux et cantonaux, et enfin les commissions cantonales de défense passive aérienne, ayant précisément à leur tête et dans leurs rangs les participants à ces cours d'instruction, se mirent au travail dans leurs cantons respectifs.

Le délai imposé par le Conseil fédéral étant échu, il serait intéressant de connaître les solutions qui ont été adoptées dans les diverses parties du pays; mais étant donné le temps relativement restreint qui était à disposition, il est permis de se demander non sans quelque inquiétude si les cantons ont eu matériellement la possibilité de mener à chef cette entreprise délicate.

Nous croyons savoir à ce sujet qu'un peu partout l'on serait en retard bien qu'un travail sérieux et productif ait été fourni par les diverses commissions compétentes, toutefois devant les attaques incessantes de la presse socialiste, du « Travail » en particulier, contre la défense passive aérienne, le Conseil fédéral serait bien inspiré de faire quelques sondages à Genève où le gouvernement socialiste a prudemment ôté la direction de la défense passive aérienne au Département militaire pour la donner au Département de Justice et Police dont le président n'est autre que Nicole, adversaire, hélas, trop connu de tout ce qui touche notre défense nationale.

Cette manœuvre cousue de fil blanc que rien ne justifiait, si ce n'est la hâte des socialistes de mettre un frein à la préparation de la défense des populations civiles contre la guerre aérienne, nous porte à croire que les dossiers concernant cette affaire et contenant tous les travaux déjà effectués à ce jour par la commission sous la direction du Département militaire, ont été enfouis au plus profond d'un tiroir et y dorment d'un sommeil que rien ne viendra interrompre avant longtemps si l'on n'y met pas bon ordre au plus vite.

Si telle est la vérité, il s'agit en l'occurrence d'un acte d'insubordination caractérisé, ce ne serait du reste pas le premier, au sujet duquel tous les citoyens soucieux des intérêts du pays demanderont une intervention énergique de la part de nos autorités fédérales. S'il est clair que M. le président du Département de Justice et Police genevois se moque de la défense passive comme un chameau de sa première communion, il est tout à fait certain que les citoyens désireux d'assurer la sécurité de leurs familles en cas d'alerte en ont tout à fait assez des procédés du sieur Nicole et ne se laisseront pas berner plus longtemps.

Une enquête s'impose et elle doit être effectuée le plus rapidement possible, quand bien même elle viendrait à prouver que nos craintes ne sont pas justifiées, ce que nous souhaitons sincèrement, mais avec bien peu d'espoir.

E. N.

Petites nouvelles

La décision du Conseil fédéral de transférer les écoles de recrues d'aviation de Dubendorf à Payerne a été prise à l'investigation des officiers aviateurs, qui estiment que notre principal aérodrome actuel est surchargé, d'autant plus qu'il sert aussi bien aux appareils civils que militaires.

L'aviation civile prenant chaque année plus d'extension, nos futurs pilotes militaires, obligés de s'entraîner au milieu des évolutions effectuées par des praticiens éprouvés, courront des dangers auxquels on n'a pas le droit de les exposer. Jusqu'ici, cinq élèves pilotes ont trouvé la mort à Dubendorf, à la suite de collisions. Il est indispensable de clore cette triste série en dégageant l'aérodrome.

En outre, en décentralisant ainsi notre aviation militaire, le Conseil fédéral fait œuvre de sécurité, car sans contredit, en cas de conflit, l'aérodrome de Dubendorf situé à quelque 25 km

de la frontière, serait l'un des premiers objectifs de l'artillerie lourde ennemie.

D'autre part le choix de Payerne, comme nouvel aérodrome militaire, en complément de ceux de Dubendorf, Thoune et Lausanne, s'avère fort judicieux étant donné la proximité du lac de Neuchâtel sur lequel il est possible d'effectuer des tirs aériens. Les écoles de recrues et de sous-officiers seront donc ainsi transférées à Payerne et la sympathique petite ville vaudoise ne s'en plaindra certainement pas.

*

On sait que l'an dernier, l'instruction préparatoire militaire a été supprimée par mesure d'économie. En revanche, tous les cantons ont organisé des cours d'instruction gymnastique et des cours de jeunes tireurs. Ainsi qu'il résulte du rapport de gestion du D.M.F., qui vient d'être approuvé par le Conseil fédéral, 30,141 élèves ayant droit au subside ont pris part aux cours de gymnastique et 23,701 aux cours de jeunes tireurs, ce qui, comparativement à l'année précédente, représente une augmentation de 1407 pour les premiers et de 6111 pour les seconds. On constate avec satisfaction que les officiers et les sous-officiers s'intéressent toujours plus aux cours de jeunes tireurs.

Il a été prêté aux comités cantonaux pour la gymnastique préparatoire 5439 paires de skis et bâtons pour organiser des cours (ski et gymnastique), c'est-à-dire 313 de plus que l'année précédente. Il a manqué 795 paires de skis pour satisfaire aux demandes toujours plus nombreuses. Quant aux examens de gymnastique des recrues, rétablis depuis 4 ans, ils accusent une nouvelle amélioration des résultats. Sur 29,685 recrues examinées, 4372 ont obtenu la note supérieure dans les quatre exercices et ont ainsi reçu la mention honorable (cartes du Rutli délivrées par l'Association des vétérans gymnastes).

*

Lors des manœuvres de la III^e division en 1934, pour la première fois, à titre d'essai, un régiment de cyclistes avait été formé. Il se composait de deux bataillons de cyclistes, l'un comportant en plus une compagnie de mitrailleurs motorisés, l'autre une compagnie de fusiliers-mitrailleurs motorisés, et d'un groupe d'artillerie automobile.

Dans le rapport de manœuvre, le colonel commandant de corps Wille s'est exprimé ainsi qu'il suit sur les expériences faites.

« Ce premier essai ne permet pas, cela va sans dire, de tirer des conclusions définitives. Néanmoins, tout en reconnaissant les brillantes performances réalisées, on peut d'ores et déjà affirmer que la combinaison de la bicyclette et du moteur ne donne pas satisfaction à tous les points de vue. En outre, du fait qu'elles sont liées aux routes et chemins, et par conséquent au fond des vallées, ces troupes ne peuvent souvent tirer parti que d'une façon très insuffisante de certaines zones intermédiaires ayant une grande importance tactique. »

*

La récente campagne menée en faveur de la construction de fortifications le long du Rhin a soulevé plus d'un lièvre et à l'heure actuelle on se préoccupe de savoir si le canton de Schaffhouse serait défendu militairement ou sacrifié dès le début en cas de conflit. A ce sujet, le colonel Lecomte qui est un chaud partisan de la création d'ouvrages fortifiés sur notre frontière nord, se déclare catégoriquement pour la défense, car le canton de Schaffhouse s'y prête mieux que, par exemple Bâle ou Genève. Les liaisons avec l'arrière sont assurées par plusieurs ponts et le territoire, lui-même est suffisamment étendu pour que l'on puisse y masser des troupes relativement nombreuses, et les faire manœuvrer. Le colonel Lecomte estime qu'il n'est ni nécessaire, ni opportun, de faire du canton de Schaffhouse en quelque sorte un vaste camp retranché, ce qui d'ailleurs entraînerait des dépenses démesurées et exigerait une garnison permanente. A son avis, il suffirait de construire quelques barrages. Solidement appuyées sur ces ouvrages fortifiés, les troupes de couverture seraient en mesure de contenir l'envahisseur jusqu'à ce que le gros de l'armée soit prêt à entrer en action.

*

C'est avec une grande satisfaction que l'on a enregistré l'acte d'autorité qu'a fait le Conseil d'Etat Vaudois en interdisant les « Cours marxistes » d'Humbert-Droz sur tout le territoire du canton de Vaud. Il ne s'agissait en effet ni plus, ni moins que d'un cours pratique de tactique révolutionnaire, à exercer dans l'armée en temps de paix, de mobilisation et de guerre. Humbert-Droz recommande l'abandon total des méthodes actuelles consistant dans le refus de servir, l'objection de conscience. Il conseille aux révolutionnaires d'être d'excellents soldats, de s'efforcer de devenir sous-officiers, ou même officiers, de faire patte de velours, de se montrer bons garçons,

bons copains, de pénétrer dans la confiance des chefs et d'être incorpore dans les troupes où les armes sont les plus dangereuses: gaz, mitrailleuses, armes rapides, etc.

Il faut faire, dit-il, une propagande de mensonges, transformer l'armée des bourgeois en armée révolutionnaire, pratiquer un service d'espionnage constant, repérer parmi les bourgeois ceux qu'il faudra abattre. La tactique doit être essentiellement camouflée et clandestine. Une fois la confiance des camarades gagnée, il faut profiter de tous les incidents pour créer un état d'esprit hostile à la discipline et aux chefs. Il faut rester inaperçu dans ses moyens de propagande de façon à ne pas être puni et à laisser prendre les camarades assez naïfs.

Il est recommandé d'apprendre le maniement de toutes les armes et de créer des cellules communistes correspondant avec les cellules ouvrières, ces dernières devenant marraines des cellules communistes de soldats.

Et voilà de quel bois se chauffent ces messieurs de la 3^e Internationale! Sans commentaire...



Füsiler Schläpfer, ein Appenzeller, macht beim Exerzieren fast immer alles verkehrt. Da sagt sein Zugführer:

«Füsiler Schläpfer, tretet emol vor, die übrigen: Ruhn!»

Leutnant zu Füsiler Schläpfer: «Ihr mached jo alles verkehrt; wüssed Ihr au no en Mensch, wo no dümmer ist als Ihr?»

Füsiler Schläpfer: «Jawohl, Herr Lütenant! Min Brüeder!»

Leutnant: «Wa ist denn Ihre Brüeder?»

Füsiler Schläpfer: «Au Lütnant!»

(«Grenzbesetzung 1914/18.»)

*

Kompaniekommendant Hauptmann Jean F., Frauenfeld, Bataillon 156/II, Baumeister, stellte einen Füsiler seiner Kompanie zur Rede mit den Worten:

«Wa sind au Ihr im Zivillebe, daß Ihr allewil d'Händ im Hosesack träget?»

Füsiler: «Murer, Herr Hauptma!»

(«Grenzbesetzung 1914/18.»)



Rekrutenschulen.

Verpflegungstruppe:

Vom 10. Juni bis 10. August (Metzger-, Magazin- und Trainrekr.), Thun.

Vom 10. Juni bis 10. August (Bäcker), Thun.

Wiederholungskurse.

1. Division:

Geb.-Art.-Abt 1 vom 14. bis 29. Juni.

3. Division:

Füs.-Kp. II/32 vom 3. bis 15. Juni (Schießschule Wallenstadt).

Frd. Mitr.-Kp. 9 vom 3. bis 15. Juni (Schießschule Wallenstadt).

F.-Btrr. 33 vom 7. bis 22. Juni.

F.-Btrr. 31 vom 4. bis 19. Juni.

Geb.-Tg.-Kp. 13 vom 24. Juni bis 13. Juli.

Festungsbesetzungen:

Mot.-Art.-Abt. 1 (Btrrn. 85 und 91) vom 21. Juni bis 6. Juli.

Geb.-Schei.-Kp. 4 vom 28. Juni bis 13. Juli.

Armeetruppen:

Flieger-Kp. 10 vom 11. bis 26. Juni.

Jagd-Flieger-Kp. 13 vom 26. Juni bis 11. Juli.

Landwehr:

Mot.-Art.-Abt. 1 vom 24. Juni bis 6. Juli.

Delegiertenversammlung des SUOV in Obwalden

Willkommen in Sarnen!

Helle Begeisterung und aufrichtige Freude hat die Kunde von der Abhaltung der diesjährigen Delegiertenversammlung im Obwaldnerländchen sowohl in Kreisen aller Waffenkameraden, als auch in der Bevölkerung ausgelöst und die obwaldnerische Residenz wird den schweizerischen Unteroffizieren in freundiggenössischer Weise gastliche Aufnahme bieten.

Wenn auch die Obwaldner in der letzten eidgenössischen Abstimmung zur Wehrvorlage von ihrer vaterländischen Einstellung, ihrem tiefwurzelnden Patriotismus in den Augen der Miteidgenossen vielleicht etwas eingebüßt haben, so darf durch diesen Volksentscheid absolut nicht der leiseste Zweifel an der guteidgenössischen Gesinnung, der Vaterlandstreue der Obwaldner aufkommen. Die Tatsache, daß heuer der UOV Obwalden auf sein 50jähriges Bestehen zurückblicken kann und daß Obwalden in allen Gemeinden und Bezirken Vereine und Organisationen besitzt, die sich ihr Ziel in der *Pflege und Förderung der Wehrhaftigkeit* unseres Landes gesetzt haben, mag beweisen, daß bei uns hierfür noch ein gesunder und fruchtbare Boden zu finden ist.

Und dürfen wir bei dieser Gelegenheit nicht auf unsere ruhmreiche Geschichte zurückblicken, dürfen wir nicht die Helden der urschweizerischen Befreiungsgeschichte just auch in Obwalden suchen? Hat nicht auch Obwalden einen wesentlichen Anteil an der Gründung der heutigen Eidgenossenschaft? Voll Stolz rufen wir unsern Landesvater, den großen Eidgenossen und Rottmeister, den Friedensstifter von Stans, Bruder Kläus, zum Zeugen! Ja — Obwalden heißt Euch Unteroffiziere auf vaterländischem, guteidgenössischem Boden herzlich willkommen!

Wir brauchen nicht das stille, bergumkränzte Dorf am See ins Festtagsgewand zu kleiden, nein, lassen wir den Lenz schmücken, ein im Frühlingsschmuck prangendes Ländchen wird Euch Kameraden entgegenlachen, schon von weitem grüßt Euch das stolze Wahrzeichen der Residenz, der vom Hauche der Geschichte umwitterte Landenberg mit dem malerischen Schützenhaus, wo alljährlich seit bald 300 Jahren am letzten Aprilsonntag die Landsgemeinde stattfindet. Und wenn du, Kamerad, ein Stündchen für eine kleine Exkursion erfürigen kannst, besuche dort oben die Ueberreste der alten, an jenem denkwürdigen Neujahrsmorgen 1308 zerstörten Burg, deren Geschichte im sog. «Weißen Buch», jenem bedeutsamen historischen Quellenwerk zur Erforschung der urschweizerischen Befreiungsgeschichte, aufgezeichnet ist und das im Staatsarchiv aufbewahrt wird. Vom Landenberg präsentiert sich das von Pilatus und Stanserhorn im Norden und Brünig im Süden flankierte kleine, aber idyllische Obwaldnerländchen in seinem ganzen Reiz.

Dann grüßt dich stumm und eindrucksmächtig der von einem über hundert Jahre alten Efeustock überwucherte sog. «Hexenturm», ursprünglich Ausläufer und Wachtturm der Burg Landenberg, im Mittelalter Schauplatz der größten Hexenprozesse und heute — Staatsarchiv.

Dann wird die Kameraden sicherlich auch Obwaldens «Capitol» interessieren, dessen großer Ratssaal die h. Regierung in sehr zuvorkommender Weise dem SUOV für die Sitzung des Zentralvorstandes mit den Verbandspräsidenten am Samstag zur Verfügung ge-